

LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

Paris, le **12 AVR. 2012**

Monsieur le Directeur général,

Vous avez bien voulu faire part de votre projet à Nicolas SARKOZY concernant les questions d'immigration et de droit d'asile.

Je tenais à vous assurer qu'il avait pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite et qu'il souhaitait vous apporter des éléments de réponse précis au mémorandum que vous lui avez transmis sur les questions d'asile et d'immigration.

A propos du droit d'asile, deux orientations paraissent à la fois incontournables et complémentaires. Il s'agit d'une part de maintenir notre tradition de droit d'asile, la France étant d'ailleurs le deuxième pays au monde après les Etats-Unis pour l'accueil de demandeurs d'asile et le premier en Europe, devant l'Allemagne ou le Royaume-Uni. D'autre part, il faut garantir l'effectivité de ce droit tout en veillant à ne pas laisser le système être détourné par des demandes infondées.

Nous devons en effet pouvoir analyser sereinement l'instrumentalisation qui peut être faite du droit d'asile notamment lorsqu'il vise à contourner les voies classiques d'immigration légale vers notre pays.

C'est la garantie du maintien de ce principe généreux qu'est le droit d'asile. Il n'est pas admissible que des demandeurs de bonne foi aient à patienter plusieurs mois pour voir leur statut de réfugié reconnu parce que les services sont engorgés, tout comme il est inacceptable que les dispositifs d'hébergement soient saturés par ces demandes illégitimes.

Face à cela nous devons agir. Notre première initiative visera à accroître le nombre de pays d'origine sûrs. Cela permet de garantir un examen rapide et efficace des demandes d'asile formulées par des ressortissants en provenance de ces pays. Nous chercherons par ailleurs à renforcer la convergence des procédures d'examen de la demande d'asile, qui se dessine au niveau européen et au sein de l'espace Schengen.

M. Pierre HENRY
Directeur général de France Terre d'Asile
France Terre d'Asile
24 rue Marc Seguin
75018 Paris

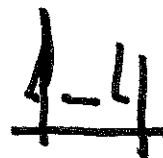
La seconde priorité de votre mémorandum concerne la question de la politique d'immigration. Nous souhaitons maintenir une politique d'immigration choisie et équilibrée. C'est une politique qui maintient une fermeté claire et assumée dans la lutte contre l'immigration illégale, les filières mafieuses de passeurs ou les naturalisations illégitimes. Dans le même temps, nous souhaitons que notre pays reste une terre d'accueil pour les étudiants. Bien loin des caricatures qui ont été avancées, notre pays n'a jamais accueilli autant d'étudiants étrangers mais ceux-ci doivent avant tout demeurer un levier de développement pour leurs pays d'origine. Dans le cadre de cette politique d'immigration choisie et équilibrée, nous devons réguler les autorisations de séjour pour l'immigration de travail en fonction de la situation économique de notre pays.

Enfin, une politique équilibrée, c'est une politique qui conforte les droits mais aussi les devoirs de chacun. Cette logique est aussi valable pour les parcours d'intégration menant à l'assimilation. Nous avons renforcé les exigences pour devenir Français : charte des droits et des devoirs, meilleure maîtrise de la langue, contrat d'accueil et d'intégration. Ces mesures ont une ligne directrice : permettre une intégration réelle à la société française en refusant que la France renonce à ses traditions républicaines. C'est pour cette raison, que nous sommes opposés au droit de vote aux élections locales pour les étrangers. Mettre fin au lien, si fort dans notre pays, entre citoyenneté et nationalité, c'est s'attaquer au pacte républicain et prendre le risque de placer nos élus locaux sous la pression de certains communautarismes.

Nicolas SARKOZY a eu l'occasion d'avancer de nouvelles propositions sur le sujet de l'immigration. Pour mieux lutter contre l'immigration clandestine, il souhaite ainsi confier au seul juge administratif l'ensemble des procédures ayant trait à l'entrée et au séjour des étrangers en France. C'est une réforme pragmatique et efficace qui allègera les procédures et simplifiera l'accès au droit des justiciables.

Pour approfondir notre politique d'immigration choisie et en tenant compte de la situation économique et sociale, nous devons désormais envisager d'accueillir moins d'immigrés et de mieux les accueillir. C'est pourquoi nous souhaitons mettre fin à l'automaticité du regroupement familial en imposant des conditions de revenus et de logement assurant que les demandeurs peuvent subvenir aux besoins de leur famille et en instaurant pour les candidats au regroupement un examen de la connaissance de la langue française et des valeurs de la République. Nous souhaitons également diminuer le nombre d'immigrés autorisé à venir en France chaque année en passant de 180 000 droits de séjour par an à environ 90 000.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a vertical line on the right, with a small horizontal tick at the bottom left.

Guillaume LAMBERT
Directeur de campagne de M. Nicolas SARKOZY